

LES AVANTAGES

LE PROGRAMME PAIR PERMET DE :

- Sauver des vies;
- Maintenir les personnes âgées seules chez elles plus longtemps;
- Rassurer les personnes âgées seules;
- Rassurer la famille et les proches;
- Briser l'effet de solitude, car c'est souvent le seul appel de la journée;
- Assurer une intervention (à tous les jours) en cas de malaise;
- Favoriser le développement des liens entre voisins.

Ainsi, appeler une personne âgée régulièrement chez elle lui procure un sentiment de sécurité. De cette manière, le programme PAIR permet aux personnes du troisième âge de garder leur indépendance et continuer à vivre chez elles en toute quiétude.

Pour vous inscrire au programme Pair, signalez la messagerie PAIR au **450-961-PAIR (7247)**

et laissez simplement vos nom, adresse et téléphone. Un membre de votre Service de Police prendra rendez-vous afin de vous assister lors de votre inscription au programme PAIR.



Pour toute information supplémentaire, communiquez avec le Bureau de la prévention du Service de police au **450-471-8265 poste 1129 ou 1261.**

Pair

Un contact rassurant !

En
sécurité,
même seul

ÉTABLIR
UN CONTACT
QUOTIDIEN
AVEC LES
PERSONNES
DU 3^E ÂGE;
UN SERVICE RASSURANT
QUI GARANTIT
LA TRANQUILLITÉ
D'ESPRIT
POUR LA FAMILLE
ET LES AMIS.



POLICE
TERREBONNE

TERREBONNE
SAINTE-ANNE-DES-PLAINES
BOIS-DES-FILION



PRÉSENTATION DU PROGRAMME PAIR



Le Programme d'aide individuelle pour les retraités (PAIR) est un service qui vise à réduire l'isolement des personnes seules et à accroître leur sécurité. Il s'agit d'un système automatisé d'appels qui contacte quotidiennement les personnes membres du programme par téléphone pour s'assurer que tout va bien.

Ce service est offert gratuitement pour les résidents et résidentes des villes de Terrebonne, Sainte-Anne-des-Plaines et Bois-des-Filion.

Le système informatisé est installé au Service de police de Terrebonne / Sainte-Anne-des-Plaines / Bois-des-Filion. Au moment désiré, la personne membre reçoit un appel provenant du module de surveillance.

- Chaque fois, le système s'assure que le membre PAIR répond puis diffuse le ou les messages désirés. Si la personne répond, le système l'enregistre et rappelle à nouveau selon le calendrier établi par le membre.

EN RÉPONDANT AU TÉLÉPHONE, VOUS NOUS INDIQUEZ QUE TOUT VA BIEN.

- Si personne ne répond, le système fera un nouvel appel dans les minutes suivantes. En l'absence de réponse, le système applique alors la procédure d'alerte prédéfinie. Une des personnes inscrites par le ou la membre sera contactée afin de valider si la personne est absente ou devrait se trouver chez elle.

L'isolement d'une personne peut amener à sa vulnérabilité et à des abus envers celle-ci. Ces abus peuvent prendre différentes formes. Il peut s'agir d'abus financiers, physiques, psychologiques ou par négligence.

LE PROGRAMME PAIR
**CONTRIBUE
À BRISER CET
ISOLEMENT.**

Si la personne à contacter ne peut confirmer l'absence du ou de la membre ou si le Service de police ne réussit pas à joindre quelqu'un, un policier se rend à la résidence pour effectuer une vérification. D'où l'importance de votre présence à l'heure convenue.

Si la personne prévoit s'absenter de sa résidence à l'heure où elle doit recevoir l'appel du programme PAIR, elle n'a qu'à aviser le Service de police au **450 471-4121** en mentionnant son nom ou numéro de membre PAIR et en indiquant la période d'absence.

ATTENTION LE PROGRAMME PAIR **NE REMPLACE PAS LE SERVICE 9-1-1**

Si vous avez un malaise ou avez besoin d'assistance, composez le 9-1-1 immédiatement. De même, le système ne peut prendre de message : vous devez composer le 9-1-1 pour toute urgence.

Malgré son nom, il ne s'adresse pas qu'aux personnes retraitées. D'autres types de bénéficiaires peuvent adhérer à ce programme :

- Personnes en perte d'autonomie;
- Personnes en convalescence;
- Personnes présentant un handicap;
- Personnes demeurant avec une personne qui a un handicap.

Ce service peut être utilisé pour assurer un suivi aux personnes handicapées (physiques ou intellectuelles), aux personnes qui viennent de subir une intervention chirurgicale, etc.

Cependant, si vous pensez qu'une personne âgée est victime d'exploitation ou d'abus, vous pouvez signaler cette situation en contactant votre service de police ou bien la dénoncer via la ligne **Info-abus au 1-888-489-2287.**

